

Bilan projet de labellisation des écoles de la CAN pour l'année scolaire 2025-2026

Contexte

En 2022, afin d'engager de nouveaux acteurs dans une démarche de protection de l'environnement et de la biodiversité, le GODS a lancé son Label Espace Natur'Ailes. Créé aussi bien pour les entreprises que les particuliers, ce Label permet de reconnaître un espace foncier ou un jardin en tant que zone de préservation des oiseaux.

Depuis 2025, un établissement scolaire peut également solliciter une labellisation « Espace Natur'Ailes scolaire ». La première expérimentation a eu lieu l'année scolaire 2024-2025 avec le collège de Chef Boutonne. Pour cette année 2025-2026, la CAN nous a donné l'opportunité de poursuivre l'expérimentation du label scolaire avec un public plus jeune : les écoles primaires.

Ecoles participantes

Les trois communes participantes au projet sont Beauvoir-sur-Niort, Villiers-en-Plaine et Arçais.

Les niveaux que nous souhaitons privilégier étaient CM1-CM2. Les classes participantes étaient composées de :

- 13 élèves de CM1-CM2 à l'école d'Arçais
- 20 élèves de CE2-CM1 à l'école de Beauvoir-sur-Niort
- 21 élèves de CM1 à l'école de Villiers-en-Plaine

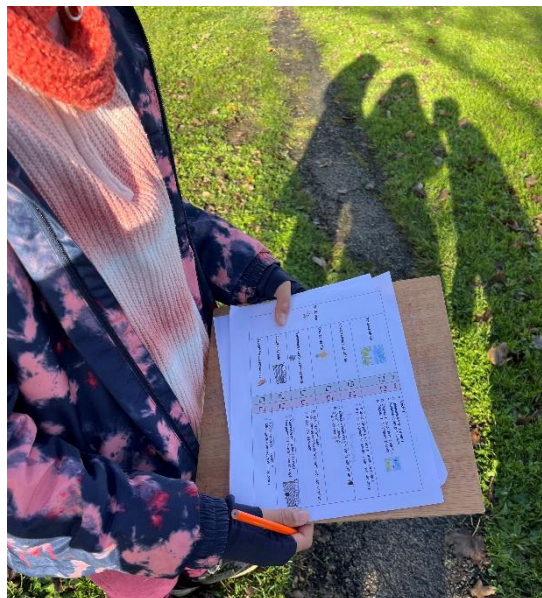
Contenu des séances

Le projet initial comporte 3 séances :

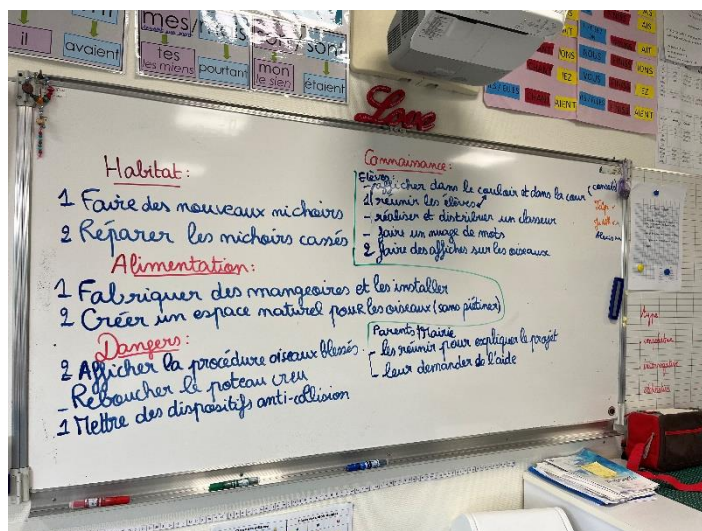
- Séance 1 : découverte des besoins des oiseaux grâce à notre maquette du bâti et inventaire des espaces extérieurs de l'école.



- Séance 2 : audit de l'école en observant les capacités de l'espace à accueillir la biodiversité (habitats, ressources alimentaires), les dangers (surfaces vitrées, poteaux creux, éclairage) et la visibilité du projet au sein de l'école.



- Séance 3 : définition des préconisations et détail des actions envisageables pour obtenir la labellisation.



A la demande des enseignantes, dans les écoles de Villiers-en-Plaine et Beauvoir-sur-Niort, une quatrième séance a été proposée afin d'accompagner la classe dans la réalisation des préconisations. Nous avons réalisé avec les élèves des nichoirs et mangeoires à mettre dans la cour et des silhouettes anticollisions pour protéger les surfaces vitrées.



Dans l'école d'Arçais, les enseignantes des deux classes de l'école ont banalisé deux demi-journées pour mettre en place les préconisations. Ainsi, toute l'école a pu participer au projet.

Labellisation

Nous avons également prévu un temps de labellisation pour valoriser le travail fait par les écoles et l'implication des communes. Sur ce temps, les élus de la commune et de la CAN ont été conviés ainsi que les parents et les élèves.

Bilan du projet

Ce projet de Labellisation a permis d'engager les élèves dans une démarche concrète de protection de la biodiversité dans un lieu qu'ils connaissent et pratiquent au quotidien. Ce projet étant une expérimentation, des points importants sont à souligner : il est pertinent de privilégier la participation des classes de CM1-CM2, dont la capacité d'analyse permet d'approfondir davantage les propositions de préconisations. Une quatrième séance pourrait être proposée systématiquement afin d'accompagner plus efficacement les classes dans la mise en œuvre des préconisations.